

CONTRAT D'ADHÉSION



Adhésion

Modification d'adhésion

Prévoyance | Convention collective nationale du sport - Humanis CCN Sport Maintien de salaire

ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret N° IDCC

N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Télécopie

Courriel @

Date de création de l'entreprise

Effectif concerné à la date d'adhésion

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

Réservé à notre organisme

N° ENTREPRISE

N° CONTRAT : CCN 509201

Date effet de l'adhésion :

Nom du commercial

POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHÉSION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre contrat d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois ou le récépissé de la déclaration à la Préfecture pour une Association.
- 4- Retournez-le à l'adresse indiquée en bas de page.

ADHÉSION

L'entreprise, ci-dessus nommée, représentée par agissant en qualité de , muni(e) de tous les pouvoirs nécessaires⁽¹⁾ déclare souscrire, auprès d'Humanis Prévoyance, au contrat ci-dessus référencé⁽²⁾, en vue de bénéficier du versement d'indemnités couvrant en tout ou partie ses obligations légales ou conventionnelles de maintien de salaire au bénéfice de l'ensemble de son personnel.

CATÉGORIES

Personnel Non Cadres (salariés ne relevant pas des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 Mars 1947)

Personnel Cadres (salariés relevant des articles 4 et 4 bis de la CCN du 14 Mars 1947)

GARANTIES

Garantie Maintien de salaire

Option remboursement des charges patronales : en sus de l'indemnisation prévue au titre de la garantie « maintien de salaire », il est versé à l'Adhérent une indemnité forfaitaire au titre des charges sociales patronales dues sur la prestation précitée.

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) Le contrat standard collectif « maintien de salaire » ne peut être souscrit seul. Il vient obligatoirement en complément de l'adhésion au contrat collectif obligatoire du personnel non cadres dont les Conditions Générales sont référencées « CG/HP/PREV CCN SPORT NC 06.2016 » et/ou de l'adhésion au contrat collectif obligatoire du personnel cadres dont les Conditions Générales sont référencées « CG/HP/PREV-CCN SPORT C 06.2016 ».

> ENGAGEMENT

Sous réserve de l'acceptation par l'Institution et en tout état de cause à l'issue des vérifications réglementaires incombant aux entreprises d'assurance, le contrat prend effet à la date indiquée au présent contrat d'adhésion par Humanis Prévoyance, et au plus tôt au 1^{er} jour du mois civil suivant l'envoi du présent contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Humanis Prévoyance.

Les garanties et les cotisations figurent en annexe des Conditions Générales. L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat d'adhésion (le contrat d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG/HP/Maintien de salaire-CCN SPORT-06.2016 »).



>ENGAGEMENT (SUITE)

L'Entreprise a-t-elle à la date de signature du présent bulletin, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail ⁽²⁾ ou des bénéficiaires de rente éducation en cours de service ?

- NON** : Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'Entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme
- OUI** : Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé « Déclaration de reprise de passif »

(1) L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement.

(2) Incapacité Temporaire de Travail, y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou Invalidité.

Fait à le

L'entreprise
Signature et cachet de l'entreprise

Humanis Prévoyance
Le Directeur

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez via ce formulaire sont nécessaires pour la gestion de votre contrat. Elles sont destinées à l'OCIRP, aux entités composant le groupe Humanis ainsi qu'aux partenaires du groupe Humanis en charge d'activités confiées par le Groupe. Conformément à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en écrivant à l'adresse : Groupe Humanis - cellule CNIL - satisfaction clients - 303 rue Gabriel Debacq - 45777 Saran cedex ou par courriel à contact-cnil@humanis.com. La demande doit être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Ils disposent également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes au traitement de ces données et à leur utilisation à des fins de prospection commerciale. Le groupe Humanis prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de leurs données conformément aux dispositions de la loi susmentionnée.

Humanis prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, Immatriculée au Répertoire SIRENE sous le numéro 410 005 110, dont le siège social est à Paris (75014), 29 boulevard Edgar Quinet ; Humanis prévoyance est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située au 61 rue Taitbout - 75009 Paris.